



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 05/09.2019

BUDGET DE L'EXERCICE 2020

---

**Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2019.**

**Première séance de commission : lundi 19 août 2019, à 18h30, à la salle de conférences Jura de la PRM, Av. des Pâquis 31 (2<sup>e</sup> étage), à Morges.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>EVOLUTION 2020.....</b>	<b>3</b>
	<b>2.1 AUGMENTATIONS INCOMPRESSIBLES .....</b>	<b>3</b>
	<b>2.2 RÉDUCTIONS DE CHARGES .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT.....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2015 ET TABLEAUX COMPARATIFS .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>TÂCHES CONTRACTUELLES.....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE .....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2020.

Le budget du service de police pour l'exercice 2020 prévoit des charges à hauteur de CHF 13'998'850.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'472'300.00 (ce montant comprenant les recettes de CHF 4'003'100.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par contrats de droit administratif de CHF 2'469'200.00. Le montant de CHF 7'526'550.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires).

La pertinence d'un budget réside dans la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'identifier les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges. Le budget peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel, il indique, en effet, le résultat attendu pour la période en revue. C'est dans cette optique, que le Comité de direction s'est déterminé avec la volonté de contenir les dépenses, tout en répondant aux attentes des besoins sécuritaires de la population. Ainsi, le budget pour l'exécution des tâches principales de police augmente de CHF 302'000.00 par rapport à l'année précédente, ce qui représente une hausse de 2.15%.

## 2 EVOLUTION 2020

Le budget 2020 présente une augmentation de CHF 302'000.00 de charges. Elle est principalement due aux trois postes généraux suivants.

### 2.1 *AUGMENTATIONS INCOMPRESSIBLES*

Les augmentations de charges et les diminutions de recettes s'élèvent à CHF 751'350.00. Il s'agit de frais nouveaux auxquels il n'est pas possible de renoncer, en raison d'obligations légales ou organisationnelles, notamment :

- Charges liées au personnel : (cptes 3011.00/3030.00/3050.00) = CHF 325'500.00.
- Informatisation : (cptes 3111.01/3156.00/3185.01) = CHF 117'650.00.
- Achat, location entretien matériel radar (cpte 3151.02) = CHF 25'100.00.

## 2.2 RÉDUCTIONS DE CHARGES

Afin de compenser les augmentations de charges incompressibles évoquées ci-avant, il a été procédé à une diminution des charges de fonctionnement et une augmentation de recettes, entre autre les mesures suivantes, pour un total de CHF 449'350.00 :

- Réduction de la formation des agents (cpte 3091.03) = CHF 205'500.00.
- Réduction de location, achat de mobilier (cpte 3111.00) = 24'500.00.
- Diminution des dépenses en équipement (cpte 3116.00) = CHF 35'500.00.
- Réduction des frais de carburant (cpte 3124.00) = CHF 10'000.00.
- Diminution des dépenses en entretien technique (cpte 3156.00) = CHF 41'400.00.
- Réduction des frais divers (cpte 3199.00) = CHF 6'900.00.
- Augmentation des recettes en fonction des revenus réels (ajustement par rapport aux compte 2017/2018, cptes 4370.00 et 4390.02) = CHF 100'000.00.
- Réduction du loyer de Saint-Prex de la part de la Municipalité (cpte 3161.05) = CHF 5'000.00.

Le solde du déficit a été comblé par diverses autres adaptations de charges et recettes. Pour les détails, il sied de se référer à l'annexe "Commentaires budget 2020".

## 3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2020, l'état de la population est pris au 31 décembre 2018 (source SCL). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget (les critères de changement n'étant atteints par aucun partenaire), seuls les coûts sont adaptés en fonction de l'évolution de la population relevée au 31 décembre 2018.

### **Coefficient de pondération**

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4

Population	Coefficient
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

Les montants ci-dessous présentent le coût moyen par habitant de CHF 251.08, soit en augmentation de CHF 8.38 en fonction de l'exercice précédent (budget 2019 : 242.70 budget 2018 = 240.94 ; budget 2017 = 223.55 ; budget 2016 = 220.90 ; budget 2015 = CHF 208.50).

Calcul de la population pondérée et participation des communes selon le budget 2020							
Communes	Nbre d'habitants au 31.12.2018	Coefficient de pondération	Population pondérée au 31.12.2018	Taux en %	Participation des communes selon pondération en CHF	Coût par habitant en CHF	Tâches contractuelles en CHF (détaillées au chapitre 4)
Morges	15'725	6	94'350	64.293%	4'839'000	307.73	-900'500.00
Saint-Prex	5'684	4	22'736	15.493%	1'166'050	205.15	285'300.00
Préverenges	5'298	4	21'192	14.441%	1'086'900	205.15	0.00
Tolochenaz	1'933	3	5'799	3.952%	297'400	153.85	7'500.00
Buchillon	650	2	1'300	0.886%	66'650	102.57	8'300.00
Lussy-sur-Morges	687	2	1'374	0.936%	70'550	102.57	3'300.00
<b>TOTAL</b>	<b>29'977</b>	<b>21</b>	<b>146'751</b>	<b>1</b>	<b>7'526'550.00</b>	<b>251.08</b>	

#### 4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2015 ET TABLEAUX COMPARATIFS

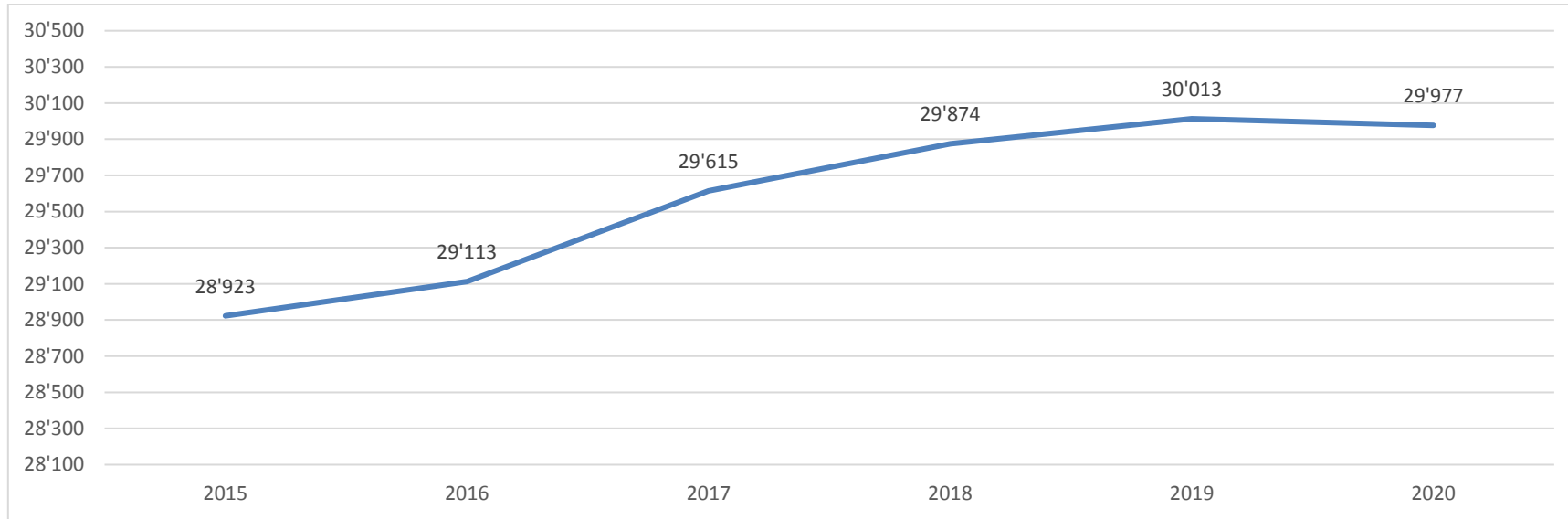
Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, dans le préavis du budget 2020, nous retrouvons la population à fin 2018. Les résultats des comptes seront adaptés, en fin d'exercice, à la population correspondant à l'année en cours. Il n'est pas tenu compte de l'évolution de la population dans le cadre de l'établissement du budget.

La population a, pour la première fois, baissée, alors qu'elle était prévue à la hausse (32'000 à fin 2019). Dès lors, le coût par habitant s'en ressent assez fortement.

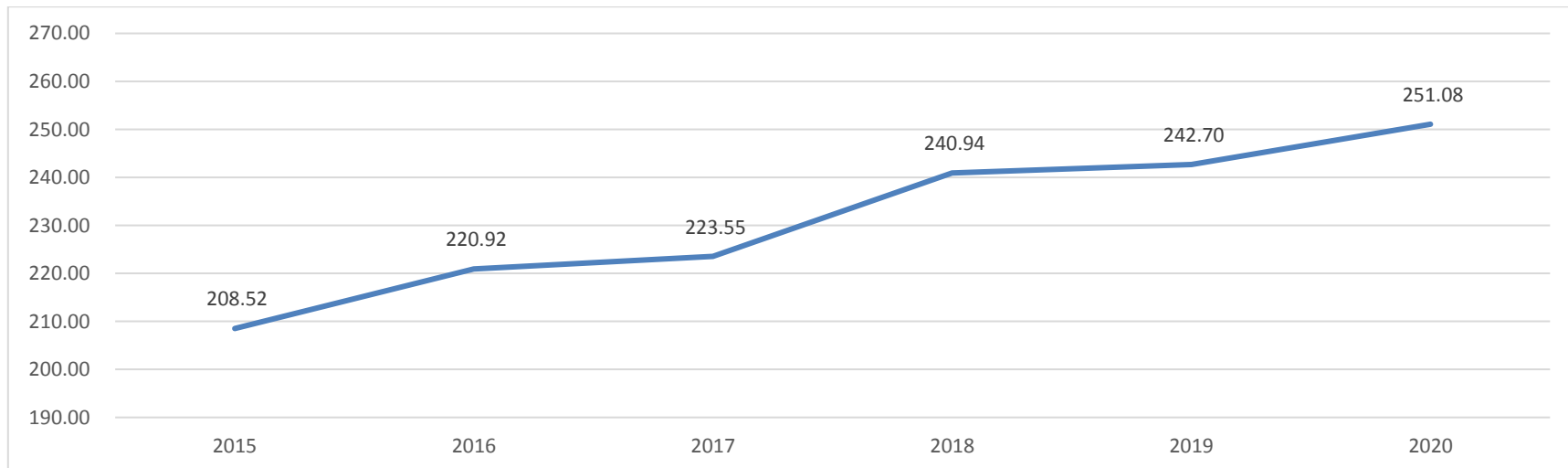
Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. On observe une hausse marquée de CHF 242.70 à CHF 251.08 par habitant.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget en CHF	6'031'100.00	6'431'750.00	6'620'400.00	7'197'950.00	7'284'050.00	7'526'550.00
Population	28'923	29'113	29'615	29'874	30'013	29'977
Coût/habitant en CHF	208.52	220.92	223.55	240.94	242.70	251.08

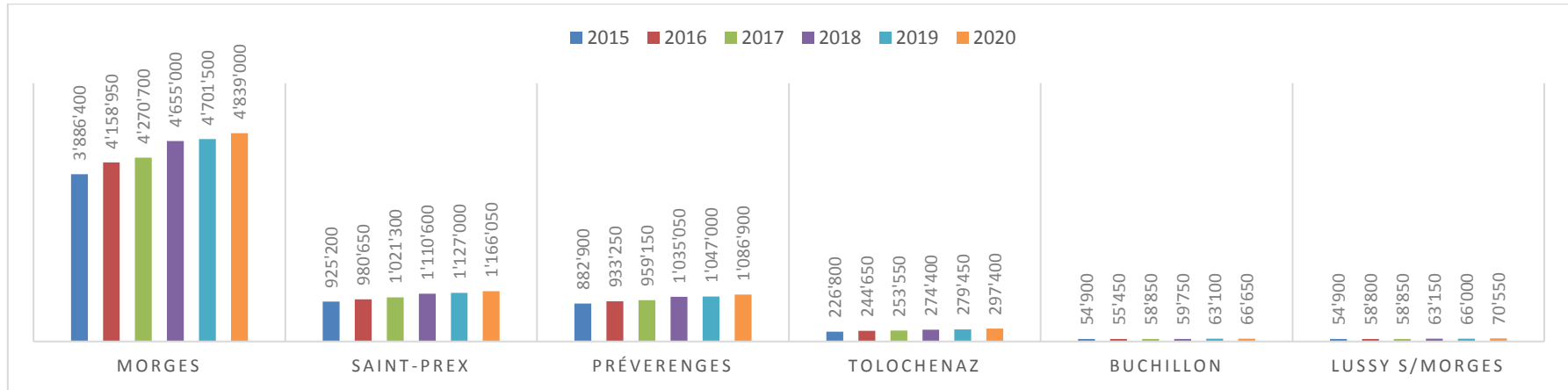
### Evolution de la population du secteur d'accréditation



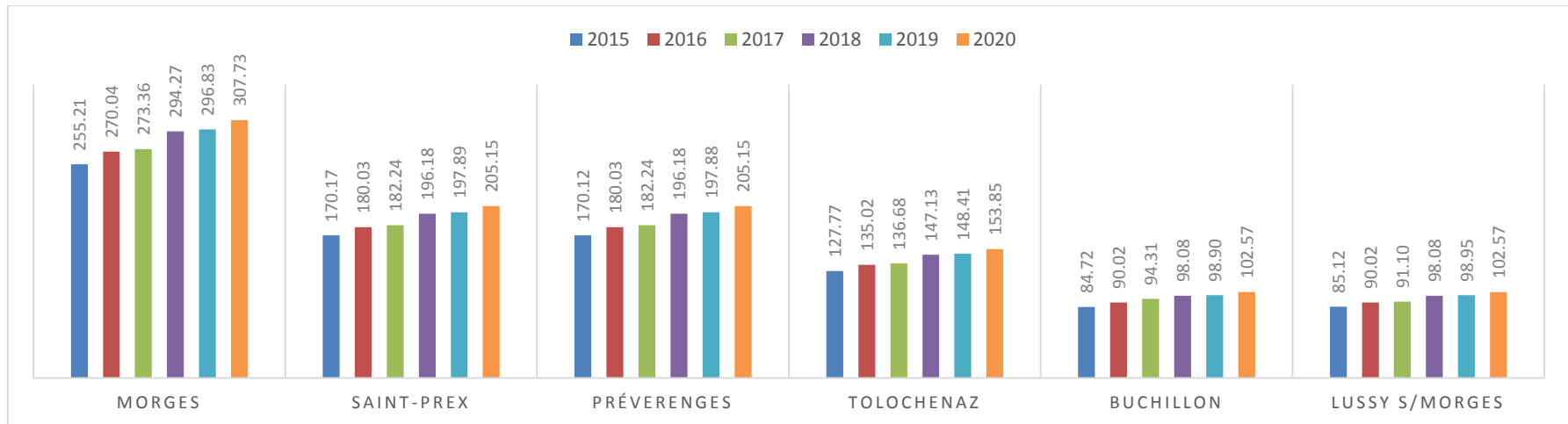
### Evolution du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



### Evolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



### Evolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



## 5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les recettes sont calculées selon le principe de la refacturation des charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune. Les charges et les recettes ont été adaptées en fonction des comptes des années précédentes, pour mieux cerner la réalité et essayer d'éviter de trop gros écarts budget-compte.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
<b>Morges</b>	Signalisation	1'318'300.00	2'479'700.00	-1'161'400.00
	Police du commerce	306'300.00	205'500.00	100'800.00
	Inhumation	116'700.00	18'000.00	98'700.00
	Police administrative	898'900.00	875'000.00	23'900.00
	Représentation	37'500.00	0.00	37'500.00
	<b>TOTAL (Morges)</b>	<b>2'677'700.00</b>	<b>3'578'200.00</b>	<b>-900'500.00</b>
<b>Saint-Prex</b>	Prestations/Amendes	317'300.00	32'000.00	285'300.00
<b>Tolochenaz</b>	Prestations/Amendes	16'000.00	8'500.00	7'500.00
<b>Préverenges</b>	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
<b>Buchillon</b>	Prestations	8'800.00	500.00	8'300.00
<b>Lussy-sur-Morges</b>	Prestations	4'800.00	1'500.00	3'300.00

## 6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Direction	7.8	6.8	6.8	6.8	6.8
Secrétariat et réception	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8
Exploitation et systèmes d'information		2	2	2	2
Police secours	38	36	38	39.5	42.5
Brigade de proximité	6	6	6	6	6
Unité radar	2	2	2	2	2
Assistants de sécurité publique	8	6.2	6.2	6.4	6.4
Services généraux	7	6	6	6	6
Centrale			1	3	3
<b>Sous-total</b>	<b>74.6</b>	<b>70.8</b>	<b>73.8</b>	<b>77.5</b>	<b>80.5</b>
Aspirants	2	4	3	4	1
<b>Total (avec aspirants)</b>	<b>76.6</b>	<b>74.8</b>	<b>76.8</b>	<b>81.5</b>	<b>81.5</b>



Pour garantir la même prestation policière, il est nécessaire d'adapter les effectifs à l'évolution démographique de la population résidente. Cette adaptation est prévue sur la base de 1 policier pour 700 habitants. L'adaptation régulière permet, d'une part, de garantir les prestations fournies et, d'autre part, de maintenir les charges à un coût par habitant stable. L'objectif est de disposer de 51 ETP policier pour 2022, selon la prévision démographique, ainsi que de 3 centralistes, occupant la centrale de 07h00 à 22h00. Pour 2020, le palier d'engagement a été accepté par le Comité de direction à 48.5 ETP policier et 3 centralistes. Le calcul des effectifs de police repose sur l'évolution projetée de la population (~32'000 en 2020), au contraire du calcul du coût par habitant, qui est réalisé sur la base du dernier recensement de la population (~30'000 fin 2019).

## 7 CONCLUSION

Si les prévisions budgétaires sont calculées au plus près, il n'en demeure pas moins qu'elles restent entourées de plusieurs facteurs d'incertitudes. Bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usagers et n'ont jamais été un objectif à atteindre.

Les positions relatives aux charges salariales représentent un pourcentage important du budget. Sur toutes ces dernières années, il a été constaté que ces charges étaient toujours surestimées. Ces écarts peuvent être expliqués par les conséquences des postes vacants et des absences longues durées. Avec la volonté de réduire l'écart entre le budget et les comptes, le Comité de direction a décidé de prendre en considération ses différences et de réduire de 2% les charges salariales calculées dans le budget 2020.

Le budget a été réalisé selon le principe « base 0 ». Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

Les lignes fixées pour les tâches communes lors de l'établissement du préavis de la création de la PRM sont respectées. Il est indispensable de garder une vision claire, dans un esprit de dynamique de croissance sécuritaire et de services offerts pour le bien de l'ensemble de la population.

Le budget 2020 dépasse l'objectif du programme de législature, lequel prévoit un coût moyen par habitant de CHF 240.00 comme point de repère. Des réductions sur plusieurs postes ont été effectuées, mais la charge principale provient du poste salaire, représentant près de 79% du budget. La marge de manœuvre est donc très faible, compte tenu des contraintes cantonales sur d'autres postes.

Le Comité de direction ambitionne, néanmoins, d'atteindre à nouveau le coût moyen de CHF 240.00 par habitant en 2021, objectif atteignable considérant l'augmentation prochaine de la population. Si la population atteignait à ce jour 32'000 personnes, le coût moyen par habitant du budget 2020 serait d'environ CHF 235.20.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2020 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 13'998'850.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'472'300.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'526'550.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 4'186'000.00 (CHF 18'184'850.00 – CHF 13'998'850.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'677'700.00 (charges), CHF 3'578'200.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 317'300.00 (charges), CHF 32'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 16'000.00 (charges), CHF 8'500.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 8'800.00 (charges), CHF 500.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'500.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 8 août 2019.**

au nom du Comité de direction  
la présidente la secrétaire

Anne-Catherine  
Aubert Despland

Pili Perez

Annexe(s) : - budget 2020  
- commentaires budget 2020  
- plan des dépenses d'investissement

# Police Région Morges - Budget 2020

		Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	<b>Fonctionnement</b>	18'184'850.00	18'184'850.00	17'877'650.00	17'877'650.00	16'705'590.56	16'705'590.56
6	<b>Police</b>	18'184'850.00	18'184'850.00	17'877'650.00	17'877'650.00	16'705'590.56	16'705'590.56
60	<b>PRM et Tâches contractuelles</b>	18'184'850.00	18'184'850.00	17'877'650.00	17'877'650.00	16'705'590.56	16'705'590.56
600	<b>Service de police</b>	13'998'850.00	13'998'850.00	13'696'850.00	13'696'850.00	12'455'174.78	12'455'174.78
60000	<b>Service de police</b>	13'998'850.00	13'998'850.00	13'696'850.00	13'696'850.00	12'455'174.78	12'455'174.78
3001.00	Traitements conseil intercommunal	14'500.00		14'500.00		6'130.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	8'535'100.00		8'127'600.00		7'725'186.20	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	70'000.00		60'000.00		72'637.05	
3030.00	Cotisations AVS - AC	787'600.00		757'000.00		663'872.35	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'380'400.00		1'106'400.00		1'006'974.70	
3040.01	Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions (CIP)			207'500.00		188'401.50	
3050.00	Assurances de personnes	212'000.00		227'400.00		205'070.50	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	13'000.00		12'000.00		13'437.30	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	91'000.00		86'000.00		66'211.00	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	4'750.00		5'750.00		4'395.25	
3091.01	Formation cadre	31'500.00		31'500.00		56'984.76	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		862.99	
3091.03	Formation agents	189'500.00		395'000.00		257'328.92	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	46'000.00		42'000.00		65'484.30	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	66'300.00		71'900.00		59'666.90	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	10'100.00		10'100.00		5'543.60	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	73'500.00		98'000.00		91'603.50	
3111.01	Informatisation	290'400.00		175'150.00		115'771.98	
3116.00	Equipement personnel	118'200.00		153'700.00		163'820.40	
3121.00	Achat et consommation d'eau	1'000.00				842.70	
3123.00	Electricité	26'500.00		22'600.00		25'651.80	
3124.00	Carburant	73'000.00		83'000.00		60'422.05	
3139.00	Achats de munition	8'000.00		8'000.00		7'194.25	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	79'900.00		74'100.00		72'258.76	
3151.01	Homologation des appareils radar	31'200.00		38'250.00		33'242.60	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	44'500.00		19'400.00		22'866.82	

## Police Région Morges - Budget 2020

		Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	48'500.00		50'000.00		53'071.20	
3155.02	Achat véhicules police	75'000.00		86'000.00		126'997.80	
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	113'300.00		154'700.00		81'144.34	
3161.00	Loyers	573'600.00		570'000.00		342'210.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	17'000.00		22'000.00		22'000.00	
3181.00	Affranchissement	114'200.00		120'000.00		113'001.88	
3182.00	Téléphones	22'000.00		22'000.00		20'367.00	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	22'600.00		23'600.00		8'469.45	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	1'000.00		1'000.00		1'080.97	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	85'000.00		87'000.00		89'778.80	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	127'600.00		114'500.00		95'649.35	
3185.02	Prestations services transversaux finances	35'400.00		35'000.00		57'400.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	75'000.00		75'000.00		75'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	1'300.00		1'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	65'000.00		60'000.00		30'583.00	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'000.00		3'000.00		2'369.40	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	31'700.00		31'000.00		34'314.55	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'400.00		20'400.00		19'754.40	
3193.00	Cotisations	7'000.00		7'150.00		5'595.50	
3199.00	Frais divers et de réception	26'800.00		33'700.00		19'836.65	
3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit	14'200.00		14'200.00		1'584.85	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	244'000.00		260'000.00		183'186.25	
3521.00	Participation à la réforme policière	36'800.00		37'950.00		34'514.30	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	5'000.00		5'000.00			
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	5'000.00		5'000.00		16'102.91	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier		100.00		100.00		531.15
4312.00	Emoluments de police		16'000.00		16'000.00		18'890.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		12'000.00		12'000.00		11'560.00
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		60'000.00		60'000.00		119'482.25
4361.01	Correction rétrocessions d'assurances et divers		10'000.00		12'000.00		9'614.60
4370.00	Amendes perçues		2'850'000.00		2'800'000.00		2'860'335.77
4390.00	Recettes diverses		60'000.00		60'000.00		60'527.11
4390.01	Recettes contravention commission de police		560'000.00		580'000.00		561'641.00
4390.02	Frais commission de police		300'000.00		250'000.00		300'953.00
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00		5'000.00		10'128.45
4510.00	Remboursement du Canton		130'000.00		120'000.00		141'898.40

## Police Région Morges - Budget 2020

		Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4515.00	Participation cantonale à des charges de prévoyance sociale						31'669.95
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'469'200.00		2'497'700.00		2'408'160.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		4'839'000.00		4'701'500.00		3'801'083.18
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'086'900.00		1'047'000.00		853'763.17
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'166'050.00		1'127'000.00		915'966.37
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		297'400.00		279'450.00		233'624.60
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		70'550.00		66'000.00		55'354.41
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		66'650.00		63'100.00		52'373.17
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						7'618.20
<b>601</b>	<b>Tâches contractuelles Ville de Morges</b>	<b>3'839'100.00</b>	<b>3'839'100.00</b>	<b>3'834'100.00</b>	<b>3'834'100.00</b>	<b>3'946'255.78</b>	<b>3'946'255.78</b>
<b>60110</b>	<b>Signalisation</b>	<b>2'479'700.00</b>	<b>2'479'700.00</b>	<b>2'459'900.00</b>	<b>2'459'900.00</b>	<b>2'546'394.64</b>	<b>2'546'394.64</b>
3102.00	Annonces, journaux, documentation		8'200.00		10'200.00		5'667.95
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé		116'500.00		44'000.00		90'866.37
3123.00	Electricité		11'000.00		10'200.00		10'690.25
3137.00	Location All Park		20'000.00		30'000.00		18'495.00
3143.00	Entretien signalisation		104'000.00		109'000.00		95'162.03
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		134'100.00		89'000.00		81'195.15
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus		5'000.00		5'000.00		2'288.10
3161.02	Location locaux RB 3		22'200.00		22'200.00		22'200.00
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)		13'300.00		13'300.00		16'242.60
3182.00	Téléphones		800.00		800.00		607.15
3185.00	Honoraires et prestations de services		845'200.00		874'400.00		858'400.00
3185.06	Etude circulation		38'000.00		4'000.00		
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges		1'161'400.00		1'247'800.00		1'344'580.04
4232.00	Produit des locations de places de parc				120'200.00		107'400.00
4272.04	Macarons Résidents centre Ville				85'000.00		80'000.00
4272.05	Macarons Navigateurs				10'000.00		12'000.00
4272.06	Macarons Employés et tiers				94'000.00		90'000.00
4272.07	Horodateurs all park				95'000.00		95'000.00
4272.09	Horodateurs en Euro				25'000.00		25'000.00
4272.10	Horodateurs en CHF				1'950'000.00		1'950'000.00

## Police Région Morges - Budget 2020

		Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		30'000.00		30'000.00		40'781.45
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		8'000.00		
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		65'000.00		62'000.00		79'060.15
<b>60120</b>	<b>Police du commerce</b>	<b>306'300.00</b>	<b>306'300.00</b>	<b>301'100.00</b>	<b>301'100.00</b>	<b>300'295.49</b>	<b>300'295.49</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	1'500.00		1'500.00		1'347.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	297'600.00		297'600.00		297'600.00	
3199.00	Frais divers et de réception	2'200.00				27.50	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	5'000.00		2'000.00		1'320.99	
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		120'000.00		120'000.00		123'502.50
4312.00	Emoluments de police		85'000.00		75'000.00		86'239.00
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		185.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		100'800.00		105'600.00		90'368.99
<b>60140</b>	<b>Inhumation</b>	<b>116'700.00</b>	<b>116'700.00</b>	<b>110'700.00</b>	<b>110'700.00</b>	<b>97'719.35</b>	<b>97'719.35</b>
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	100.00		100.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	65'600.00		65'600.00		65'600.00	
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers	36'000.00		30'000.00		25'517.50	
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques	15'000.00		15'000.00		6'601.85	
4272.03	Concessions au cimetière et divers		18'000.00		14'000.00		18'891.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		98'700.00		96'700.00		78'828.35
<b>60150</b>	<b>Police administrative</b>	<b>898'900.00</b>	<b>898'900.00</b>	<b>923'900.00</b>	<b>923'900.00</b>	<b>964'751.00</b>	<b>964'751.00</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	20'000.00		20'000.00		17'234.40	
3185.00	Honoraires et prestations de services	878'400.00		878'400.00		846'400.00	
3199.00	Frais divers et de réception	500.00		25'500.00			
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges					101'116.60	
4312.00	Emoluments de police		55'000.00		55'000.00		59'777.00
4370.00	Amendes perçues		820'000.00		750'000.00		904'974.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		23'900.00		118'900.00		
<b>60160</b>	<b>Représentation</b>	<b>37'500.00</b>	<b>37'500.00</b>	<b>38'500.00</b>	<b>38'500.00</b>	<b>37'095.30</b>	<b>37'095.30</b>
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	500.00		500.00		293.90	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'000.00		2'000.00		801.40	
3185.00	Honoraires et prestations de services	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		37'500.00		38'500.00		37'095.30

## Police Région Morges - Budget 2020

		Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>602</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>15'520.00</b>	<b>15'520.00</b>
<b>60200</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'000.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>15'520.00</b>	<b>15'520.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	16'000.00		16'100.00		15'520.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		5'985.00
4370.00	Amendes perçues		2'500.00		3'000.00		2'220.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		7'500.00		7'100.00		7'315.00
<b>603</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>275'040.00</b>	<b>275'040.00</b>
<b>60300</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'300.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>275'040.00</b>	<b>275'040.00</b>
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	500.00		1'000.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	316'800.00		316'800.00		275'040.00	
4312.00	Emoluments de police		17'000.00		15'000.00		17'460.00
4370.00	Amendes perçues		15'000.00		15'000.00		2'120.00
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		285'300.00		287'800.00		255'460.00
<b>604</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>8'800.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>9'200.00</b>	<b>9'200.00</b>
<b>60400</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>8'800.00</b>	<b>8'800.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>9'200.00</b>	<b>9'200.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	8'800.00		6'000.00		9'200.00	
4370.00	Amendes perçues		500.00		500.00		720.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		8'300.00		5'500.00		8'480.00
<b>605</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>4'400.00</b>	<b>4'400.00</b>
<b>60500</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>4'800.00</b>	<b>4'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>4'400.00</b>	<b>4'400.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'800.00		6'800.00		4'400.00	
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		540.00
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		500.00		1'420.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		3'300.00		5'800.00		2'440.00



COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2020)
60000.3011.00	+ 407'500 (+5.01%)	Le nombre de personnes est stable. Les augmentations statutaires, les promotions, le passage des aspirants (4) au grade d'agent augmentent la charge salariale globale.
60000.3030.00	+30'600 (+4.04%)	
60000.3040.00	+274'000 (+24.77%)	La recapitalisation de la caisse de pension n'est plus décomptée. Les primes ont été remaniées et il n'y a plus qu'un seul compte.
60000.3040.01	-207'500 (-100%)	
60000.3091.03	-205'500 (-52.03%)	Le budget prévoit un seul aspirant au lieu de quatre en 2019.
60000.3111.00	-24'500 (-25%)	Le mobilier étant en majorité neuf, nous ne prévoyons que peu d'entretien et de réparations.
60000.3111.01	+115'250 (65.80%)	Ce compte représente tous les contrats de maintenance et de licences informatiques. L'augmentation est due principalement aux programmes concernant la nouvelle LAO fédérale, les licences JEP/GRAPHITE/SINAP, l'extension de la licence Abraxas pour les amendes d'ordre et à la maintenance du programme des AO numériques prévue dans le préavis correspondant.
60000.3116.00	-35'500 (-23.10%)	Trois aspirants de moins qu'en 2019 permettent cette économie.
60000.3124.00	-10'000 (-12.05%)	La précédente estimation du prix du gaz pour le chauffage avait été faite avec une facturation de plus d'une année, ce qui a permis de revoir le chiffre à la baisse.
60000.3151.02	+25'100 (129.38)	L'augmentation est due au remplacement de l'appareil radar portable (laser) qui arrive en fin de vie.
60000.3155.02	-11'000.00 (-12.79%)	La reprise de la rampe sur l'ancien véhicule ainsi que le fait de ne pas prévoir l'achat de nouveaux vélos conduit à cette baisse de charge.
60000.3156.00	-41'400 (-26.76%)	La facture OFCOM pour les taxes POLYCOM a été revue à la baisse en raison de la nouvelle facturation (estimation trop haute en 2019).
60000.3185.01	+13'100 (+11.44%)	Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des coûts des licences « Microsoft » qui sont payées par poste de travail.
60000.4370.00	+50'000 (+1.79%)	Le montant a été ajusté à la réalité des comptes des années précédentes.



ANNEXE PRÉAVIS N° 05/09.2019  
COMMENTAIRES BUDGET 2020

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2020)
60000.4390.01	-20'000 (-3.45%)	Nous réadaptons le budget 2020 par rapport aux comptes des années précédentes. En effet, les amendes sont stables et les frais en augmentation.
60000.4390.02	+50'000 (+20.00%)	
60000.4522.00	+230'850 (4.91%)	L'augmentation des quotes-parts est en relation avec l'augmentation générale des charges.
60000.4522.01	+60'850 (5.81%)	
60000.4522.02	+61'600 (5.47%)	
60000.4522.03	+23 '700 (8.48%)	
60000.4522.05	+5'850 (8.86%)	
60000.4522.06	+4'850 (7.69%)	
<b>Commentaires sur les comptes des tâches déléguées de la Ville de Morges</b>		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01	+72'500 (+164.77%)	L'augmentation est due par l'achat de barrières mobiles anti-intrusion afin de compléter les systèmes existants et les modifications de signalétique nécessaires sur divers emplacements.
60110.3137.00	-10'000 (-33.3%)	Les résultats des comptes 2019 ont été pris en considération afin de fixer de manière plus réaliste le montant porté au budget.
60110.3143.01	+45'100 (+50.67%)	Les horodateurs nécessitent une mise à jour afin d'assurer un fonctionnement uniforme. Un rachat de pièces de rechange pour les parcomètres s'avère être également nécessaire afin d'assurer les réparations qui sont à effectuer.
60110.3185.06	+ 34'000 (+850%)	La mise à jour du chapitre signalisation SITECOM et l'étude conjointe de mobilité (URB/PRM).
60110.3524.00	-86'400 (-6.92%)	Les charges supplémentaires diminuent le montant reversé à la Ville de Morges.
60110.4232.00	+12'800 (+11.92%)	L'augmentation des recettes tient compte du résultat des comptes 2018.



ANNEXE PRÉAVIS N° 05/09.2019  
COMMENTAIRES BUDGET 2020

COMITE DE DIRECTION

<u>Police administrative</u>		
60150.3199.00	-25'000 (-98.04%)	Le montant pour la mise en œuvre du préavis de la LAOC disparaît cette année.
60150.4370.00	+70'000 (+9.33%)	La recette des amendes d'ordre a été remise au niveau des comptes des années précédentes.
60150.4522.00	-95'000 (-79.90%)	Au vu de l'augmentation des recettes et de la diminution des frais, les charges pour la Ville de Morges diminuent.

## Plan des dépenses d'investissement - Législature 2016-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Remplacement véhicule d'intervention/V202*	fr. 80'000.00				fr. 0.00
Remplacement véhicule d'intervention/V204*		fr. 0.00			
Remplacement véhicule d'intervention/V201*			fr. 0.00		
Remplacement véhicule d'intervention/V203*				fr. 0.00	
Remplacement radar mobile et véhicule (5 ans)	fr. 65'000.00				
Nouvelles remorques radar (8 ans)		fr. 180'000.00		fr. 200'000.00	
Remplacement radars fixes (10 ans)	fr. 311'000.00		fr. 200'000.00		fr. 200'000.00
Hôtel de police (10 ans)	fr. 1'300'000.00				
Hôtel de police (20 ans)	fr. 500'000.00				
Radios Polycom (5 ans)			fr. 160'000.00		
Achat véhicule proximité (4 ans)	fr. 66'000.00				fr. 66'000.00
Véhicule supplémentaire signalisation (8 ans)		fr. 100'000.00			
Véhicule parcomètre (8 ans)*	fr. 50'000.00				
Véhicule de commandement (8 ans)	fr. 65'000.00				
Odyssee				fr. 195'400.00	fr. 390'800.00
<b>Total annuel des crédits à voter</b>	<b>fr. 2'307'000.00</b>	<b>fr. 280'000.00</b>	<b>fr. 360'000.00</b>	<b>fr. 395'400.00</b>	<b>fr. 656'800.00</b>
<b>Amortissement à inscrire aux comptes/budget</b>	<b>fr. 31'100.00</b>	<b>fr. 180'100.00</b>	<b>fr. 210'600.00</b>	<b>fr. 262'600.00</b>	<b>fr. 321'680.00</b>

Endettement projeté au 31.12	fr. 2'275'900.00	fr. 2'375'800.00	fr. 2'525'200.00	fr. 2'658'000.00	fr. 2'993'120.00
------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

\* Conformément à la décision du Conseil intercommunal, les véhicules de police seront traités dans le cadre des préavis concernant le budget.